

Les sangsues de l'eau en France

Un être humain adulte est constitué, en moyenne, à 60 % d'eau, soit environ 42 litres par individu. Il a besoin pour survivre de s'alimenter en eau : ce qu'il mange, ce qu'il boit doit contenir de l'eau. Non seulement il utilise l'eau pour se nourrir, mais il en consomme pour sa toilette, la chasse-d'eau, la lessive, la vaisselle, et **cela tous les jours**. Les cultures, les élevages sont consommateurs également d'eau en grande quantité et l'industrie en est très gourmande. Or, 8 milliards d'hommes en ont besoin beaucoup plus que moins d'un milliard à l'époque de Louis XIV* (1638- 1715) ! D'où les aménagements des cours d'eau, la construction de barrages, de retenues de toutes sortes, l'utilisation des nappes phréatiques profondes et les adductions d'eau potable pour desservir les habitants des villes et des campagnes. Entreprises en France dès le XIXème siècle, les adductions d'eau ont été menées à bien après la deuxième guerre mondiale ; aujourd'hui, **la plupart des habitants de la France dispose à domicile de l'eau potable**. Quand l'eau a été consommée, salie, usée, il faut l'évacuer, la stocker, la traiter pour la rendre à nouveau utilisable.

Tout cela implique la construction de tranchées et d'installation de **tuyauteries de diamètres divers pour l'adduction et l'évacuation de l'eau**. Les canalisations nécessaires posent un certain nombre de problèmes ; si elles sont en fonte, elles rouillent, en cuivre, le taux de cuivre dans l'eau potable est limité, si elles sont en plastique, PEHD** ou PVC*** ou autres, elles peuvent fuir sans qu'il soit possible de détecter facilement la fuite, etc., etc. Il y a, en France, 800 000 km de canalisations pour les eaux de consommation et les eaux usées à traiter avant leur réutilisation. On estime à **20 et 30 % d'eau potable victime de fuite** ... Il y a 68 millions de Français qui consomment et payent cette eau fragile et dilapidée dans des fuites ! L'État intervient par la loi pour déterminer le niveau des règles à respecter pour fournir l'eau potable et traiter les eaux usées ; mais la gestion ordinaire de l'eau, avant et après sa consommation, a été confiée depuis 1789 aux **collectivités locales et au premier rang desquelles figurent les communes**. Celles-ci, au cours de l'histoire, ont cherché des compétences pour la gestion de l'eau ; et c'est ainsi que cette gestion aujourd'hui incombe pour **moins d'un tiers aux municipalités**. Le reste, **plus des deux tiers**, est **aux mains de sociétés multinationales** (VEOLIA, la lyonnaise des eaux du groupe financier Suez, SAUR ou Société pour l'aménagement urbain et rural, etc.), certes tenues à respecter les lois concernant l'usage et le traitement de l'eau, mais qui cherchent, aussi et surtout, à faire du profit pour **servir des dividendes confortables à leurs actionnaires**. Ainsi, les interventions sur les réseaux d'eau potable sont-elles rarement annoncées à l'avance et l'usager se retrouve-t-il le bec dans la bassine sans eau ! Pourquoi perdre de l'argent pour prévenir les usagers qui sont d'abord des clients, des consommateurs ?

L'essentiel n'est-il pas que les lois de la République soient respectées ? Il y a pourtant le danger qui rôde : l'affaiblissement momentané ou durable des institutions qui laisserait le champ libre à la recherche du profit au risque de contrevenir à la bonne santé des habitants de la France. Gare aux sangsues !

Capitalismus delendus est.

* Dont on admire toujours les fontaines jaillissantes du parc de Versailles ...

** PEHD polyéthylène haute densité

*** PVC polychlorure de vinyle (de l'anglais Polyvinyle Chloride)